agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation des licences de l'Université de Picardie Jules Verne

juin 2008

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation des licences de l'Université de Picardie Jules Verne

Section des établissements

Le Directeur

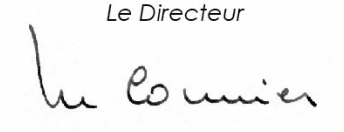

Michel Cormier

juin 2008

1 • Le pilotage des licences

Le pilotage des licences est difficile à apprécier en absence, dans les documents transmis, de la déclaration de politique pédagogique présentée par l'équipe présidentielle.

Points faibles :

- L'analyse des dossiers montre une grande hétérogénéité en termes d'équilibre entre UE disciplinaires, UE d'ouverture et de professionnalisation, UE de compétences transversales…
- Il est vraisemblable que les responsables de licence ont rédigé sans élément de cadrage.
- Ce manque de concertation rend difficile la mutualisation des UE et par conséquent les réorientations entre mentions de licence voire dans certains cas entre parcours d'une même mention.
- Les recommandations transmises par les circulaires de la DGES ainsi que les préconisations du comité de suivi Licence n'ont pas été prises en compte pour certaines licences, plus particulièrement dans les domaines Droit Economie Gestion et Sciences Humaines et Sociales. A noter que quelques mentions (Arts, biologie, chimie, informatique et mathématiques) ont bien intégré certains principes généraux et recommandations dans leur dossier.
- Une quasi-absence d'éléments statistiques relatifs aux caractéristiques des étudiants, au suivi des parcours d'étude et au devenir des étudiants à la sortie de l'Université laisse à penser que l'Université n'a pas mis en place d'indicateurs ni de structure d'aide au recueil des données.
- L'équipe pédagogique ou équipe de formation a des missions bien définies par l'arrêté d'avril 2002 : coordinations des enseignements, partenariats avec le milieu professionnel, mise en place et évaluations de mesures d'accompagnement des étudiants en situation particulière ou en difficulté… Dans la plupart des dossiers l'équipe des enseignants a été présentée. Il serait utile de cerner l'équipe pédagogique et de préciser les fonctions de chacun.
- Effectifs d'étudiants faibles pour certaines mentions.
- L'articulation avec le schéma régional de formation n'apparaît pas.
- Les collaborations pédagogiques entre les UFR d'Amiens et les sites délocalisés Beauvais et St Quentin ne sont pas visibles.
- Pas d'information sur les actions envers les lycéens dans l'esprit de l'orientation active (portes ouvertes, visites dans les lycées, ….).

Points forts :

- Une offre licence couvrant tous les champs disciplinaires permettant ainsi aux étudiants de débuter des études supérieures sans s'éloigner de leur famille.
- Une déclinaison en domaines et spécialités lisibles : intitulés en adéquation avec les dénominations nationales recommandées.
- Une expérience innovante de licence "santé" qui a pris en compte la poursuite d'études après les concours de 1ère année de pharmacie ou de médecine.
- Un soutien significatif par les collectivités territoriales.
- Deux pôles de compétitivité.

Recommandations :

L'université devrait :

- Mettre en place une politique pédagogique partagée pour toutes les licences appuyée sur des objectifs de Licence LMD version 2 : socle commun et spécialisation progressive, partenariat disciplinaire entre composante, UE de compétences transversales pour tous les étudiants.
- Désigner un comité de suivi sous la tutelle du CEVU qui pourrait :
  - développer et analyser les indicateurs,
  - veiller à la diffusion à tous (enseignants chercheurs et étudiants) des données,
  - suggérer toute piste d'évolution.
- Mobiliser les liens avec les collectivités territoriales et les pôles de compétitivité pour créer des partenariats avec le monde professionnel au service des étudiants de Licence (majoritaires à l'université Jules Verne).
- Mettre en place un observatoire des études et de l'insertion professionnelle des étudiants.

2 • Les objectifs et moyens de la réussite : accueil, information, orientation, passerelles, dispositifs d'accompagnement et professionnalisation

Points faibles :

- Pas ou peu d'UE d'introduction aux pratiques professionnelles.
- Pas ou peu d'information sur les dispositifs d'aide à l'orientation ou réorientation, le tutorat, les certifications en langues et internet/informatique (C2i).
- Peu ou pas d'UE de pré-orientation vers les métiers de l'enseignement primaire ou secondaire. Les liens avec l'IUFM sont rarement évoqués. Quelle est la prise en compte du cahier des charges pour les concours d'entrée à l'IUFM ?
- Pas d'information sur l'environnement de travail : ENT, salles de ressources informatiques. Seules les bibliothèques sont évoquées.
- Pas d'information sur des méthodes pédagogiques autres que cours, TD ou TP.

Points forts :

- Une offre significative de licences professionnelles qui se répartissent dans les domaines STS (environ 50% des Lp), DEG, SHS et ALL. Un affichage dans l'offre Licence est donc facilement réalisable.
- Quelques mentions de licence sont complétées par la fiche RNCP et un supplément au diplôme. Ces mentions sont dans l'esprit LMD2 et peuvent être des "locomotives" dans les reconfigurations.
- La réflexion sur les débouchés et les besoins de formation en santé publique.

Recommandations :

L'université pourrait :

- Définir ses objectifs prioritaires et mettre en œuvre des actions spécifiques dédiées à favoriser la réussite en Licence: enseignants référents, enseignement de mise à niveau, tutorat disciplinaire… en mobilisant les financements provenant du Plan Licence.
- Se doter d'outils de mesure de l'impact de ces actions pour permettre une bonne réactivité et l'utilisation optimale des moyens.
- Introduire dans tous les cursus de licence au moins une UE de construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant.
- Introduire dans tous les cursus de licence générale des UE d'ouverture vers le monde du travail.
- Intégrer les licences professionnelles dans l'offre de licence et les positionner comme une troisième année de la Licence: actions d'informations, équipes pédagogiques communes Lp et L.
- Introduire dans les S2 ou S3 des UE de préparation aux Lp.
- Faciliter les passerelles et les réorientations entre mentions de licence mais aussi avec les DUT et BTS.
- Valoriser les SCUIO et mettre en place un bureau de l'insertion.
- Introduire des stages en adéquation avec les projets d'étude par exemple sous forme d'UE libre ou optionnelle dans les cursus de licence sans stage.

3 • Les domaines de formation en licence : périmètres et ressources

Points faibles:

- Un certain nombre de mentions avec des effectifs faibles.
- Des mentions dont les intitulés sont proches : 4 mentions en Staps, mention biologie- santé et mention biologie.
- La persistance d'un IUP "ingénierie de la santé" à partir du L3.
- Deux mentions Sciences de l'éducation et Sciences sanitaires et sociales qui sont réduites à une année de L3.
- La lisibilité et la crédibilité faibles de la mention Sciences de l'ingénieur dans une université n'ayant pas la culture "ingénieur" (pas d'école interne).
- À ce jour les Lp ne sont pas positionnées dans l'offre de formation L.
- Le cycle licence généraliste n'attire pas majoritairement les bacheliers.

Points forts :

- L'expérience d'une licence pour des professionnels diplômés du ministère de la santé.
- La reconfiguration de la licence "santé"en trois parcours au lieu de quatre conduisant à des métiers de la santé bien identifiés.
- Les liens affichés entre l'université et le CHU pour une collaboration pédagogique.
- Quelques mentions avec un objectif de double compétence originale, par exemple droit-sciences politiques-anglais.
- Des parcours de préparations à des concours autres que le professorat des écoles et du secondaire.
- Une mention Arts remarquée.
- Une bonne collaboration entre certaines disciplines par exemple entre sociologie, psychologie et philosophie.

Recommandations :

L'Université devrait positionner son offre de formation en prenant en compte l'attractivité des universités des grandes métropoles proches et valoriser des choix en initiant des partenariats pour rendre l'offre plus spécifique et plus attractive.

- Initier une réflexion de fusion de certaines mentions.
- Valoriser l'expérience Licence Santé dans les réflexions nationales sur LMD diplômes de santé.
- Appliquer le protocole d'accord IUP : pas de L3 UIP.
- Analyser les liens entre licence et master et la mobilité des étudiants vers des masters d'autres universités.
- Créer des liens forts entre les UFR localisées à Amiens et les instituts de Beauvais et Saint Quentin après avoir défini le rôle et le périmètre de ces instituts.
- Mieux exprimer les collaborations avec l'Université de Champagne Ardennes et se rapprocher pour certains secteurs disciplinaires de l'Université technologique de Compiègne.

4 • La qualité du diplôme de licence : un diplôme qualifiant pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études

En l'absence d'informations sur des dispositifs institutionnels d'évaluation des enseignements, de suivi du devenir des étudiants, il est difficile de savoir si les licences de l'Université Jules Verne sont qualifiantes pour l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études.

Points faibles :

- Pas de pilotage central des évaluations des enseignements et des formations.
- Modalités de contrôles de connaissance pas toujours décrites.
- Réflexion inégale en termes d'objectifs pédagogiques : préparation aux concours, poursuite d'étude ou insertion professionnelle après la licence.
- Les démarches de qualité de l'enseignement et d'autoévaluation ne sont pas familières aux enseignants-chercheurs.

Points forts :

- La capacité à décliner toutes les disciplines dans l'offre de formation Licence (ce point peut également être un point de difficulté en raison du large spectre de compétences scientifiques et de ressources humaines nécessaires).
- Des enseignements disciplinaires cohérents avec l'intitulé de la mention.

Recommandations :

- Évaluer les modalités de contrôles des connaissances, les inscrire en contrôles de connaissances et compétences.
- Mesurer les impacts de la compensation intégrale.
- Mettre en place des procédures d'évaluations des enseignements et des formations qui doivent être présentées et analysées par le CEVU.

Synthèse de l'évaluation

L'Université Jules Verne doit se fixer des objectifs de formation raisonnables en s'inscrivant dans le contexte régional particulier. Elle ne peut pas relever tous les défis et le public particulier (bac pro, étudiants en retard) doit être mieux pris en compte dans les stratégies de l'offre de formation. Il serait intéressant pour l'université Jules Verne de s'inspirer de l'esprit collaboratif de certains PRES pour définir une politique de formation initiale et continue.

Le processus de Bologne doit être mieux pris en compte, la déclinaison LMD n'ayant pas intégré tous les objectifs de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur : capacité d'autoévaluation, démarche qualité, "employabilité" des diplômes, formation tout au long de la vie…

Les collectivités territoriales attendent beaucoup de l'Université Jules Verne. L'université peut en retour attendre des actions ciblées et durables pour l'aider dans la mise en œuvre de l'offre de formation. Elle obtiendra d'autant plus facilement des appuis qu'elle saura montrer aux élus et décideurs une stratégie pédagogique forte.

5 • Composition du comité d'évaluation

Expert coordonnateur :

Christiane Heitz, professeur de pharmacie à l'Université Strasbourg 1.

Experts par mention :

Pascale Duché, professeur de STAPS à l'Université Clermont 2.

Frédérique Granet-Lambrechts, professeur de droit à l'Université Strasbourg 3.

Sylvie Magnier, professeur de physique à l'Université Rennes 1.

Dan Savatovsky, professeur en sciences du langage à l'Université de Bourgogne.

Anne-Marie Sohn, professeur d'histoire à l'ENS Lyon.

6 • Réponse du président

Réponse de l'Université de Picardie Jules Verne à l'évaluation de ses licences (AERES-mai 2008)

1. Le pilotage des licences

Le pilotage des licences est difficile à apprécier en absence dans les documents transmis de la déclaration de politique pédagogique présentée par l'équipe présidentielle.

Cette affirmation appelle les remarques suivantes. L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), comme plusieurs autres universités de la vague B, a en quelque sorte « essuyé les plâtres » en matière d'expertise de l'AERES, puisque aussi bien la visite sur site du Comité d'évaluation que la procédure d'évaluation de ses licences et masters se sont situées dans une période intermédiaire entre les méthodes anciennes du CNE et de la DGES et celles, nouvelles de l'AERES. Les responsables de l'AERES en avaient d'ailleurs eux-mêmes convenu lors d'une rencontre, à Paris, avec les présidents concernés. En déplorant cet état de fait, l'UPJV s'interroge sur les conclusions de l'AERES pour savoir si elles resteraient les mêmes si l'établissement avait répondu aux attentes des experts en respectant « les nouvelles règles du jeu » désormais bien établies. En d'autres termes, l'UPJV peut légitimement penser que les remarques la concernant ont été tributaires de règles non encore fixées au moment où elle a été sollicitée pour fournir ses dossiers et donc que l'appréciation globale de l'AERES a été faussée. Par ailleurs, il apparaît que plusieurs des remarques faites sous le titre *points faibles* ne reflètent pas la réalité. Concrètement, en matière de dossiers de licences, la réponse de l'UPJV à l'AERES s'inscrivait dans le mode d'emploi de « la politique contractuelle dans l'enseignement supérieur et la recherche » de la vague B à laquelle elle appartient, où, page 6, il était fait mention de « présenter de manière lisible l'architecture globale de son offre de formation déclinée par domaines, mentions, spécialités », alors que le document de la vague C, en sa page 14, parle de « la présentation de la politique de formation, telle qu'elle figure dans le projet stratégique global de l'établissement ».
A aucun moment, un document intitulé « projet stratégique de l'établissement » n'a été demandé à l'UPJV ni par le Conseiller d'établissement, ni par les responsables ministériels de la DGES lors de la réunion du 14 septembre 2007 à laquelle participaient les conseillers scientifiques de formation.

– ***A propos des Points faibles du pilotage des licences :***

En ce qui concerne le point **1-1-b** (***Il est vraisemblable que les responsables de licence ont rédigé sans élément de cadrage***) et le point **1-3** (***Les recommandations transmises par les circulaires de la DGES ainsi que les préconisations du comité de suivi Licence n'ont pas été prises en compte pour certaines licences, plus particulièrement dans les domaines Droit Economie Gestion et Sciences Humaines et Sociales. A noter que quelques mentions (arts, biologie, chimie, informatique et mathématiques) ont bien intégré certains principes généraux et recommandations dans leur dossier***), deux éléments d'explication essentiels s'imposent. S'agissant tout d'abord des préconisations du Comité de suivi des licences, lorsque l'Université a élaboré son projet de contrat quadriennal, puis par la suite lors du rendez-vous avec la DGES du 14 septembre 2007 au ministère, celles-ci ne présentaient qu'un caractère facultatif ; ce n'est que par la suite qu'elles ont revêtu, pour reprendre la terminologie utilisée, un caractère « quasi normé ». S'agissant ensuite des dénominations nationales recommandées de licences et de masters, l'UPJV puisque cela le lui avait demandé, a modifié ses propres dénominations, ce qui prouve la totale bonne foi de l'établissement de s'inscrire dans le nouveau cadre national. C'est d'ailleurs ce que reconnaît le point fort **1-11** (***Une déclinaison en domaines et spécialités lisibles : intitulés en adéquation avec les dénominations nationales recommandées***).

Par ailleurs, il paraît excessif d'écrire qu'il n'y a pas eu « d'éléments de cadrage » s'agissant de l'offre de formation de licences (point **1-1-b**), alors que la préparation du projet quadriennal concernant l'offre de formation de l'établissement s'est accompagnée de l'élaboration puis du vote par les conseils centraux (CA et CEVU) de son propre « Cahier des charges-volet formation du contrat quadriennal» qui comporte 6 objectifs qui se traduisent par des déclinaisons opérationnelles. Ces 6 objectifs sont les suivants : objectif 1 - renforcer la cohérence pédagogique et territoriale de l'offre de formations, objectif 2 - aider à la réussite, objectif 3 -favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, objectif 4 - accroître l'attractivité de l'UPJV, objectif 5 - inciter les étudiants de l'UPJV à la mobilité internationale, objectif 6 - développer l'évaluation des formations et des enseignements.
L'originalité méthodologique et l'importance stratégique de ce « Cahier des charges » ont d'ailleurs été largement soulignées dans le rapport d'évaluation de l'UPJV par l'AERES publié en décembre 2007 : « La discussion et l'adoption d'un cahier des charges en préalable à la rédaction du projet d'établissement est une initiative particulièrement intéressante car elle a permis de fixer, très tôt, des objectifs plus ou moins précis. De nombreux acteurs universitaires ont, de plus, été consultés, ce qui permettra certainement une adhésion large dans les étapes suivantes de la contractualisation ».

En ce qui concerne le point **1- 4** (***Une quasi-absence d'éléments statistiques relatifs aux caractéristiques des étudiants, au suivi des parcours d'étude et au devenir des étudiants à la sortie de l'Université laisse à penser que l'Université n'a pas mis en place d'indicateurs ni de structure d'aide au recueil des données***), il est vrai que le recueil des données statistiques et la mise en place des indicateurs ainsi que la généralisation des études sur le cursus universitaire des étudiants et leur devenir professionnel méritent d'être améliorés. Deux structures y travaillent actuellement d'une façon intensive, la Cellule d'Ingenierie et de PIlotage (CIPI) rattachée au Secrétariat Général et l'Observatoire rattaché au Bureau Universitaire d'Information, d'Insertion et d'Orientation (BUIIO).

En ce qui concerne le point **1- 5** (***L'équipe pédagogique ou équipe de formation a des missions bien définies par l'arrêté d'avril 2002 : coordinations des enseignements, partenariats avec le milieu professionnel, mise en place et évaluations de mesures d'accompagnement des étudiants en situation particulière ou en difficulté... Dans la plupart des dossiers l'équipe des enseignants a été présentée. Il serait utile de cerner l'équipe pédagogique et de préciser les fonctions de chacun***), en tenant compte des missions définies par l'arrêté d'avril 2002, le « Cahier des charges » comporte dans son objectif 2 (aider à la réussite) la déclinaison opérationnelle suivante : « harmoniser la composition des équipes pédagogiques par diplôme : le responsable pédagogique, le gestionnaire administratif, l'équipe enseignante, et ponctuellement (au moins une fois dans l'année) les représentants des Services Communs (SCD, BUIIO, DAI, DEP, Communication...) ».

Concernant le point **1- 7** (***L'articulation avec le schéma régional de formation n'apparaît pas***), si elle n'apparaît pas explicitement dans les dossiers de licences, cette articulation est pourtant une préoccupation de l'établissement. A ce titre, dans le projet de contrat quadriennal est clairement posé le problème du périmètre de l'offre de formation de l'UPJV en relation avec trois établissements publics universitaires voisins, à savoir, en Picardie, l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), et, en Champagne-Ardenne, l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et l'Université de Technologie de Troyes (UTT). Cette dimension régionale et interrégionale dans la définition de l'offre de formation de ces quatre établissements publics de Picardie et de Champagne-Ardenne s'inscrit dans la réflexion en cours à propos de la création d'un PRES de coopération. Sont aussi à prendre en considération, au sein de la région Picardie, les relations avec deux établissements d'enseignement supérieur privés. Ainsi une Convention en matière de formation avec le groupe Sup de Co Amiens-Picardie a été votée par le Conseil d'Administration et est déjà mise en œuvre. Par ailleurs, l'ESIEE (Ecole supérieure d'informatique, d'électronique et d'électrotechnique) d'Amiens et l'UPJV ont l'intention de se rapprocher dans le cadre de l'article L.719-10 du Code de l'éducation.

Concernant le point **1- 8** (***Les collaborations pédagogiques entre les UFR d'Amiens et les sites délocalisés Beauvais et St Quentin ne sont pas visibles***), la situation est la suivante. Pour Beauvais, les collaborations pédagogiques se font dans le cadre de l'Antenne universitaire. Dans le domaine STS, à Amiens et Beauvais, il s'agit des mêmes équipes pédagogiques avec des correspondants établis sur Beauvais. Dans le domaine des arts-lettres-langues et SHS, une véritable collaboration pédagogique existe avec les déplacements des enseignants amiénois à Beauvais et les enseignants nommés à l'Antenne universitaire de Beauvais. Pour Saint-Quentin, le problème est différent puisqu'entre l'INSSET et les deux départements de l'IUT de Saint-Quentin, seules les licences professionnelles témoignent de relations pédagogiques avec la participation d'enseignants des deux structures délocalisées de Saint-Quentin et d'enseignants amiénois. Enfin, à Cuffies-Soissons, les formations de STAPS sont les mêmes qu'à Amiens, avec une participation croisée d'enseignants d'Amiens et de Cuffies-Soissons.

Concernant le point **1-9** [***Pas d'information sur les actions envers les lycéens dans l'esprit de l'orientation active (portes ouvertes, visites dans les lycées, ….)***], dans les dossiers de licence, il a été effectivement omis de faire figurer les nombreuses opérations menées à destination des lycéens, opérations qui occupent plusieurs pages du projet de contrat quadriennal. Leur pilotage, par deux structures compétentes pour l'ensemble de l'Université, à savoir le BUIIO et le délégué et son secrétariat à « l'égalité des chances », explique sans nul doute l'absence d' informations dans les dossiers spécifiques de chacune des licences. Il s'agit en l'occurrence des trois jours de l'importante manifestation régionale qui fait venir à Amiens tous les lycéens des classes de terminale et qui a pour titre « le Forum du lycéen à l'étudiant ». Il s'agit également des opérations « Portes ouvertes » annuelles organisées par toutes les facultés et tous les instituts de l'établissement. Si l'orientation active n'a concerné en 2008 que les IUT, la Faculté de Médecine et la Faculté de Droit et science politique, en 2009 elle sera généralisée à toutes les composantes pédagogiques de l'établissement. Enfin, le dispositif « d'égalité des chances », pour la seconde année consécutive, a permis aux « ambassadeurs étudiants » de l'UPJV d'aller présenter les études universitaires dans les 44 lycées de la région. Dans le même temps, plus de 200 lycéens ont bénéficié de l'encadrement de 200 tuteurs étudiants, soit lors de regroupements à Amiens, soit à distance par internet.

1. Les objectifs et moyens de la réussite en licence : accueil, information, orientation, passerelles, dispositifs d'accompagnement et professionnalisation

La préoccupation de la réussite en licence n'apparaît pas dans les demandes d'habilitation de Licence. Cette préoccupation, si elle n'est pas explicitée dans le dossier de chacune des licences, est pourtant au cœur même des préoccupations de l'établissement comme en témoignent l'objectif 2 (aider à la réussite) du « Cahier des charges » ainsi que la participation au plan « réussite en licence » programmée pour la rentrée de septembre 2008, plan qui est postérieur à la rédaction des demandes d'habilitation et au projet de contrat quadriennal. En l'espèce, le schéma retenu par l'établissement pour le plan « réussite en licence » repose en premier lieu sur l'existence des enseignants-référents et en second lieu sur le choix laissé à chaque composante de déterminer des modalités complémentaires et spécifiques d'aide à la réussite. Celles-ci seront financées dans le cadre d'une enveloppe budgétaire selon quatre critères : les effectifs de la composante, le taux de réussite, le taux d'abandon et le nombre d'étudiants salariés. Ces modalités complémentaires d'aide à la réussite dans lesquelles les composantes devront faire leurs choix sont au nombre de sept : tutorat étudiant, TD renforcés, examens blancs, soutien avant les sessions de rattrapage, conférences de méthode, cours de soutien, culture générale. Chaque composante devra en outre flécher une partie de son enveloppe à destination des étudiants salariés.

- En ce qui concerne les points faibles en matière d'objectifs et de moyens de la réussite en licence :

Dans le point **2-1** (***pas ou peu d'UE d'introduction aux pratiques professionnelles***), au titre du projet de contrat quadriennal - objectif 3 - (favoriser l'insertion professionnelle des étudiants) est inscrite une « sensibilisation des étudiants au monde du travail (préparation à la recherche d'emplois, connaissance des droits du salarié..) ».

Concernant le point **2-2** (***pas ou peu d'information sur les dispositifs d'aide à l'orientation ou réorientation, le tutorat, les certifications en langues et internet/informatique-C2i)***, lors de la rentrée de septembre 2008, le C2i sera généralisé à tous les étudiants rentrant en licence 1ère année et les enseignements seront obligatoires.

Concernant le point **2-3 (peu ou pas d'UE de pré-orientation vers les métiers de l'enseignement primaire ou secondaire. Les liens avec l'IUFM sont rarement évoqués).** L'intégration de l'IUFM s'étant faite au 1er janvier 2008, ces unités de pré-orientation ont été affichées tardivement. Elles résultent d'une collaboration forte entre l'IUFM et le comité pédagogique de pilotage de l'intégration. Si ces enseignements de pré-professionnalisation sont placés désormais sous la responsabilité de l'IUFM, ils seront néanmoins dispensés à la fois par des enseignants des facultés concernées et des enseignants de l'IUFM, Ecole interne.
Ces unités d'enseignement sont construites autour de 3 mots clés : approche du métier, motivation, savoirs ; elles prennent la forme de cours théoriques/conférences et enquête-stage en L1S1 (15 h) et de culture mathématique et scientifique, culture humaniste L1S2 (15 h). A ces unités d'enseignement obligatoires s'ajoute une unité d'enseignement optionnel de 15 h (Maîtrise de la langue orale et écrite ou Maîtrise d'une langue étrangère ou Ateliers culturels).

En 2ème année de licence, seront dispensés au 1er semestre un enseignement de « Sociologie/Histoire et philosophie de l'Education » (30 h) et au second semestre un enseignement de « Psychologie de l'enfant ou psychologie de l'adolescent » (30 h).

(Quelle est la prise en compte du cahier des charges pour les concours à l'IUFM ?).
A l'heure actuelle, cette prise en compte n'est effective que pour la sélection à l'entrée pour la préparation au concours PE.
L'IUFM n'est pas en mesure d'accueillir tous les candidats PE1 ni même tous les postulants sur le centre d'Amiens. La nécessaire régulation tant en ce qui concerne l'inscription que la répartition dans les centres se fait donc sur la base d'un dossier.
Ce dossier de candidature a été conçu pour valoriser des parcours réductibles à des critères objectifs nécessaires pour la pondération.
Les critères retenus et leur poids respectif dans le barème sont très largement adossés au cahier des charges de la formation des maîtres.

Eléments du cahier des charges	**Critères de sélection donnant lieu à des points de pondération sur présentation de justificatifs écrits**
Acquisition d'une culture disciplinaire élargie	• Qualité du parcours universitaire et des résultats au baccalauréat (notes obtenues) • Module(s) de didactique suivi(s) et validé(s)
Acquisition de savoirs utiles pour enseigner (autres que disciplinaires) : • psychologie, sociologie, etc. • Langue vivante • Formation nécessaire en informatique et internet	• Module(s) de connaissance du système éducatif suivi(s) et validé(s) • Renforcement en langue étrangère : CLES, DCL, First certificate (au moins niveau 4) ou attestation de l'université de compétences linguistiques validées. • Certificat informatique et internet ou équivalent (C2I)
Connaissance du monde de l'école, de sa diversité, de sa réalité Connaissance du monde du travail (dans des domaines relatifs aux métiers prenant en charge des enfants ou des adolescents)	• Modules de préprofessionnalisation et de connaissance du système éducatif suivis et validés • Stage(s) en école ou établissement scolaire (validés) • Expériences éducatives, d'enseignement ou de surveillance (points attribués en fonction de la durée de l'expérience) • Activités éducatives périscolaires

NB : Pour le second degré, compte tenu de l'évolution des effectifs depuis plusieurs années, il n'est pas opéré de sélection.

Il est par ailleurs important de souligner que des liens étroits existent entre les enseignants des composantes et ceux de l'IUFM à travers l'opération « 1000 bourses » dont la convention a été signée entre la Région et l'Université de Picardie Jules Verne le 8 juillet 2002.

Concernant le point **2-4** (***Pas d'information sur l'environnement de travail : ENT, salles de ressources informatiques. Seules les bibliothèques sont évoquées***) : l'ENT est l'une des pierres angulaires du projet de contrat quadriennal, au même titre que la création et le développement d'une Université Numérique Régionale (UNR).

3. Les domaines de formation : périmètre et ressources

- A propos des points faibles des domaines de formation :

En ce qui concerne le point **3-2** (***Des mentions dont les intitulés sont proches : 4 mentions en Staps, mention biologie- santé et mention biologie***), il faut préciser que si les intitulés sont proches, les objectifs n'en sont pas moins différents. La formation STAPS est dispensée par la Faculté des sciences du sport dont l'objectif est de former, outre des futurs professeurs d'éducation physique, des entraîneurs et des rééducateurs, par exemple. La mention biologie santé est rattachée à la Faculté de Médecine et à la Faculté de Pharmacie. Son objectif est de préparer les étudiants en échec aux concours de médecine et de pharmacie aux professions paramédicales. La mention biologie est rattachée à la Faculté des Sciences. Les divers objectifs sont décrits selon les parcours proposés : biologie - biologie chimie - écologie - sciences de la vie et de la terre - productions végétales et industries agro-alimentaires. Chacun de ces parcours permet à l'étudiant, selon son projet professionnel, de sélectionner les UE optionnelles correspondantes.

En ce qui concerne le point **3-3** (***La persistance d'un IUP « ingénierie de la santé » à partir du L3***), il faut préciser que la mention IUP ingénierie de la santé n'existe qu'au niveau master ; il s'agit donc d'une erreur d'appellation au niveau licence car ce n'est en fait qu'un parcours particulier permettant un accès plus aisé mais non restrictif au niveau master.

Concernant le point **3-5** [***La lisibilité et la crédibilité faibles de la mention Sciences de l'ingénieur dans une université n'ayant pas la culture « ingénieur » (pas d'école interne)***], certes il n'existe pas encore d'école interne d'ingénieurs dans l'établissement mais comme précédemment rappelé au point 1-7 l'ESIEE (Ecole supérieure d'informatique, d'électronique et d'électrotechnique) d'Amiens et l'UPJV ont l'intention de se rapprocher dans le cadre de l'article L.719-10 du Code de l'éducation.

Pour ce qui concerne le point **3-6** (***A ce jour les L p ne sont pas positionnées dans l'offre de formation L***), il faut rappeler le décalage dans le temps entre l'envoi des demandes d'habilitations pour les licences générales à l'AERES et l'envoi pour les licences professionnelles au CNE. Il faut aussi rappeler que l'approche de ces deux organismes est différente en matière de méthodes d'expertise. Ces deux raisons expliquent ce qui est considéré comme une absence de positionnement des licences professionnelles dans l'offre de formation de l'établissement. Concrètement, il apparaît au contraire, que les licences professionnelles sont bien intégrées dans l'offre globale de formation. En effet, les UE optionnelles dans les licences générales sont présentes dans la formation au niveau L2, de manière à ce que l'étudiant puisse aisément intégrer une licence professionnelle. De ce fait, le recrutement en licence professionnelle ne se fait pas uniquement à partir des DUT et des BTS, mais également à partir des L2 des formations générales de licence.

4. La qualité du diplôme de licence : un diplôme qualifiant pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études

- A propos des points faibles concernant la qualité du diplôme de licence :

En ce qui concerne le point **4 - 1** (***pas de pilotage central des évaluations des enseignements et des formations***) et **4 - 4** (***les démarches de qualité de l'enseignement et d'autoévaluation ne sont pas familières aux enseignants chercheurs***), c'est l'un des objectifs importants du projet de contrat quadriennal et du « Cahier des charges », à tel point qu'un Délégué auprès du Président et du Bureau de l'Université chargé de ce dossier est en cours de nomination. Il disposera de moyens pour exercer sa mission. Il devra réaliser l'objectif 6 du « Cahier des charges » (développer l'évaluation des formations et des enseignements), avec ses deux déclinaisons opérationnelles (les conseils centraux posent le cadre général de l'évaluation des formations et des enseignements; mise en place dans chaque composante d'une commission d'évaluation et désignation d'un responsable de l'évaluation comme interlocuteur du CEVU).

En ce qui concerne le point **4 - 2** (***modalités de contrôles de connaissance pas toujours décrites***), il s'agit de dossiers mal renseignés, d'autant plus qu'au cours de la présente année universitaire 2007-2008, un important effort d'harmonisation des MCC a été mené, notamment dans l'application uniforme des règles de compensation.
Cette mise en application découlait du « Cahier des charges » de l'établissement et a été votée par les Conseils Centraux. Elle est applicable à toutes les composantes de l'établissement sauf celles du secteur Santé et des IUT. S'agissant des étudiants salariés, par décision des conseils centraux, les composantes doivent désormais intégrer dans leurs MCC des dispositions spécifiques.

Georges FAURÉ